



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2022_0359

Objet : Marchés n°22.098 et 22.099 ;
travaux de réaménagement du boulevard
Gambetta à Tourcoing

DECISION MUNICIPALE MODIFICATIVE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a lancé un avis d'avis d'appel public à la concurrence le 28 juin 2022 pour le marché de travaux de réaménagement du boulevard Gambetta ;

Considérant que ce marché est décomposé en deux lots : lot n°1 « Plantations » et lot n°2 « Mobilier urbain » ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres tenue le 28 septembre 2022 a attribué les marchés aux sociétés reprises ci-après :

- Marché n°22.098 (lot n°1 « Plantations ») : France ENVIRONNEMENT située ZA Les Marlières à AVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 600 000 € HT ;

- Marché n°22.099 (lot n°2 « Mobilier urbain ») : INOVERT TERRIDEAL située Zone de la Broye – Rue du Chauffour à ENNEVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 100 000 € HT.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2022

Application agréée E.legalite.com

10_BE-053-215905930-20221215-DM2022_0359

Considérant que la durée d'exécution du marché n°22.099 indiquée dans la décision municipale DCPAJI_D2022_0256 est erronée.

DECIDONS

Article 1^{er} : De modifier la décision municipale DCPAJI_D2022_0256 relative à la signature des marchés n°22.098 et n°22.099 pour travaux de réaménagement du boulevard Gambetta à Tourcoing qui dispose que la durée d'exécution du lot n°2 « Mobilier urbain » (marché n°22.099) est de 280 jours et prend effet à compter de la de notification de l'ordre de service.

Article 2 : De conclure :

- Pour le lot n°1 « Plantations : le marché n°22.098 avec la société France ENVIRONNEMENT située ZA Les Marlières à AVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 600 000 € HT. La durée d'exécution du marché est de 280 jours et prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service.

- Pour le lot n°2 « Mobilier urbain » : le marché n°22.099 avec la société INIVERT – TERIDEAL située Zone de la Broye – Rue du Chauffour à ENNEVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 100 000 € HT. La durée d'exécution du marché est de 135 jours et prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service.

- **Article 3** : La présente décision annule et remplace la décision DCPAJI_D2022_0256.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 15 DEC. 2022



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUJLSTEKER

(Signature of Jean-Marie Vujlstecker)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : 19 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2022

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905990-20221215-DM2022_059